



Pomme de terre

N°03
13/04/2021



Animateurs filière

Zone Poitou-Charentes :
Jean-Michel LHOTE
ACPEL
acpel@orange.fr

Zone Limousin :
Noëllie LEBEAU
CDA 23

noellie.lebeau@creuse.chambagri.fr

Zone Aquitaine :
Anne-Laure PRETERRE
FREDON N-A

anne-laure.preterre@fredon-na.fr

Directeur de publication

Luc SERVANT
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Pomme de
terre N°X du JJ/MM/AA »



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir :

Contexte primeur de l'Île de Ré

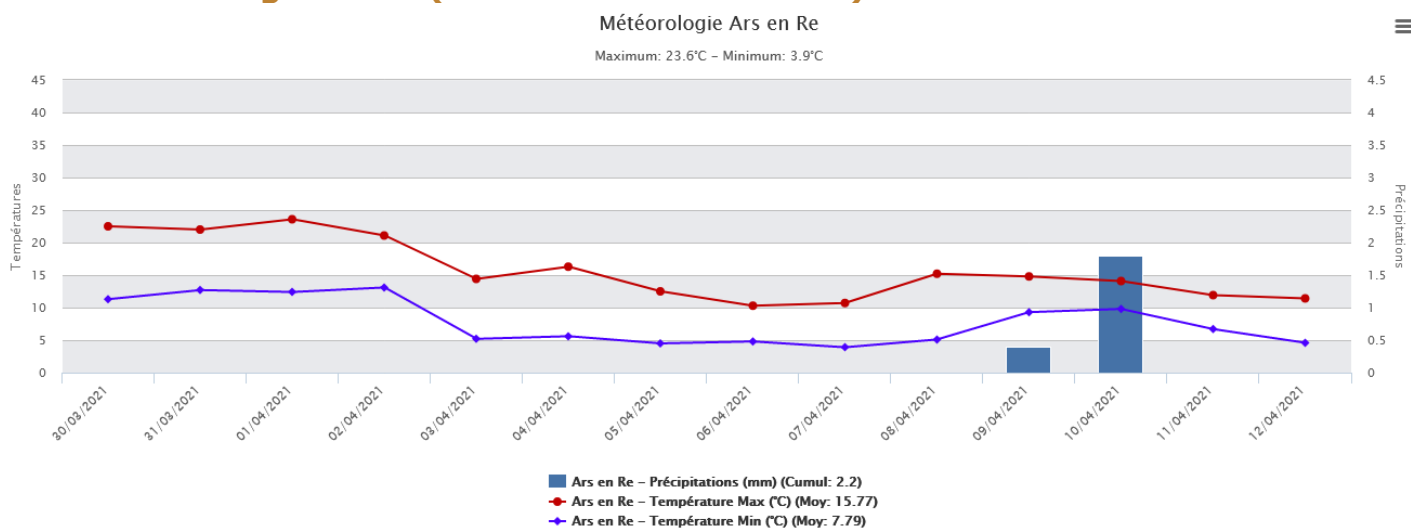
- **Situation générale** : après la récolte des tunnels, les arrachages des cultures bâchées ont débuté (AOP). A date identique de 2020, les stades culturaux sous bâches et en plein-champ sont généralement moins hâtifs (petits calibres). Sur ce point, on note de fortes disparités suivant les situations des parcelles.
- **Gelées** : même dans le contexte de l'Île de Ré, on note plusieurs épisodes de gelées :
 - les températures négatives des 11 et 13 février avaient occasionné quelques gelées du feuillage sous bâches.
 - les 9, 10 et 24 mars, des brûlures sévères de plantes avaient été enregistrés sur des parcelles de plein-champ et sous bâches.
 - le nouvel épisode de gelées des 7 et 8 avril a durement impacté des parcelles déjà touchées précédemment.
- **Absence de pluies** : hormis 15 mm de précipitations (du 11 au 14 mars) et moins de 3 mm (les 10 et 11 avril), on note l'absence de pluies depuis le 18 février. En sols sableux, les températures élevées durant la dernière décade de mars, des vents de secteur Est, conduisent à **des sols très secs**.
- **Mildiou** : les premières taches avaient été observées sous-abris début mars. Actuellement, avec les conditions sèches et froides, le risque est faible. Sauf dans le cas d'irrigations sur des cultures bâchées.
- **Rhizoctone brun** : à ce jour, hormis quelques lots, on note peu de dégâts sur les tubercules.
- **Taupins** : pas d'enregistrement de perforations significatives sur les premiers lots conditionnés.
- **Enherbement** : les conditions sèches de ce printemps, n'ont pas été propices aux levées échelonnées des adventices. Cependant, on note plusieurs cas d'échecs dans les stratégies adoptées.

Contexte Aquitaine (Lot-et-Garonne)

- **Situation générale** : sur un nombre encore restreint de parcelles suivies actuellement, on remarque des disparités de stades (non levée, levée en cours, développement à 6-8 feuilles).
- **Gelées** : le gel a occasionné des brûlures du feuillage. Les stades jeunes ont été les plus impactés.

Pomme de terre primeur

• Situation générale (contexte de l'Île de Ré)



Données stations météorologiques (températures sous abri).

Depuis 10 jours, on enregistre un net refroidissement des températures (avec des gelées au sol, les 7 et 8 avril) : voir ci-après la rubrique « gelées ».

A nouveau, le fait marquant de cette dernière période est **l'absence de pluies** (- de 3 mm à Ars en Ré les 9 et 10 avril) et **des conditions séchantes** (vent sec et froid). Des irrigations sont en cours, mais sont moins bénéfiques aux cultures que des pluies régulières.

Production sous abris : les arrachages sont terminés.

Production sous bâches (double et simple) : dans le contexte de l'Île de Ré, les conditions climatiques ont été favorables aux implantations précoces des deux premières décades de janvier. Alors, les sols étaient relativement réchauffés. Par la suite, le long épisode pluvieux a bloqué la réalisation des plantations prévues. Pour les parcelles les mieux exposées, les arrachages ont débuté pour ces cultures bâchées.

Lors des différents épisodes de gelées, certaines parcelles ont été diversement impactées. Les gelées des 7 et 8 avril ont, à nouveau, touchées les mêmes parcelles.



8 avril : cultures débâchées sur un secteur non gélif, J-10 avant arrachage. Mais d'autres parcelles ont été touchées par le gel de ce jour (bâches abimées ou plante en contact avec la bâche) (Crédit Photo : ACPEL et Jérôme POULARD - UNIRÉ)

Production de plein-champ non bâchée :

Pour la production AOP, les plantations sont terminées depuis dix jours et la plupart des parcelles plantées fin-mars sont en cours de levée.

• Gelées

Cas de l'Île de Ré : pour les parcelles levées au moment des derniers épisodes de gelées, des traces plus ou moins importantes de gel sont observées. Les situations peuvent être très différenciées d'une parcelle à l'autre. Les parcelles très sableuses sont particulièrement sensibles au gel (tampon thermique limité). Des parcelles fortement touchées par les gelées de mars étaient « juste reparties en végétation ».

Ce nouvel épisode sévère (des 7 et 8 avril) a donné le « coup de grâce » pour quelques parcelles dont il est difficile d'augurer l'avenir en production primeur (certitude d'un fort retard, mais quid du calibre, du rendement...).



Sur l'Île de Ré, le 8 avril : cas de parcelles durement impactées par le gel (Crédit Photo : Jérôme POULARD - UNIRÉ)

Cas de l'Aquitaine (Lot-et-Garonne) : le gel a occasionné des brûlures du feuillage. Sur la parcelle notée, les stades jeunes ont été les plus impactés.



Dans le Lot-et-Garonne : cas d'une parcelle impactée par le gel (Crédit Photo : Anne-Laure PRETERRE – FREDON NA)

• Mildiou (*Phytophthora infestans*)

Sous tunnels, comme évoqué précédemment, les premières taches de mildiou avaient été notées plus tardivement qu'en 2020. Ces symptômes concernent des tunnels où l'aération a été délicate durant la période d'humidité (avec le maintien de conditions douces et humides sous l'abri).

Actuellement, les conditions sèches et froides sont peu favorables au développement du mildiou. Une vigilance devra être apportée suite à la mise en œuvre d'irrigations.

Rappel des conditions de développement du mildiou : les contaminations et l'évolution de la maladie dépendent des températures et de l'humidité. Ainsi, les conditions climatiques idéales pour le développement du mildiou sont d'abord une succession de périodes humides et assez chaudes (un optimal de 18-22° C) pour la formation des spores. La germination des spores est ensuite possible dès que la durée d'humectation du feuillage est égale à 4 heures et plus, assortie de températures comprises entre 3-30° C (optimal 8-14° C). Par la suite, les pluies, les hygrométries supérieures à 90% associées à des températures comprises entre 10-25°C favorisent l'évolution de la maladie. En revanche, des températures négatives (-2° C) ou bien à l'inverse celles supérieures à 30°C limitent ou bloquent le développement du champignon.

Mesures de prophylaxie : sous abris mais aussi sous bâches, les atmosphères confinées (chaudes et humides) sont favorables au développement de cette maladie, c'est pourquoi pour ce type de production, la bonne gestion de l'aération des tunnels est cruciale. L'eau et la présence d'humidité est aussi primordiale, ainsi, la pratique des irrigations doit permettre un ressuyage rapide et éviter toute stagnation de l'eau (choix des horaires d'arrosage,

éviter les fuites à la base des asperseurs et au niveau des raccords...). La présence « d'inoculum de départ » est aussi déterminante dans l'apparition des premiers foyers. Ainsi, il est important de ne pas « entreposer » des tas de déchets dans un coin de champ. En l'absence de gel, les repousses issues de ces déchets sont la première source de contamination. En fin de culture N-1, il est important de gérer ses déchets, complètement ! De même, des parcelles qui ont présenté des symptômes les années précédentes sont plus propices à des manifestations précoces.

Seuil indicatif de risque : l'utilisation du modèle épidémiologique MILEOS® permet d'identifier les périodes à risque pour le mildiou. Le modèle permet de simuler le développement des générations du mildiou, en s'appuyant sur les facteurs climatiques (température et hygrométrie). Le risque mildiou de la pomme de terre doit être pris en compte en fonction des contaminations et des sporulations. La modélisation permet notamment de gérer le risque mildiou en fonction des variétés sensibles, intermédiaires ou résistantes. Sur ce point, sur l'Île de Ré, ALCMARIA (seule variété très précoce disponible) est sensible. Le modèle permet d'évaluer le risque dans les conditions d'une conduite de plein-champ, il **ne permet pas le calcul du risque pour des productions sous bâches**.

Évaluation du risque sur la zone Ile de Ré au 12/04/2021 d'après MILEOS® : à ce jour, en conditions de plein-champ (hors bâches), le modèle n'annonce pas l'acquisition d'un seuil de nuisibilité.

Évaluation du risque : pour les bâches, les conditions ne sont pas favorables (températures froides), mais la pratique des irrigations peut amener à un risque : il est nécessaire d'être vigilant. En plein-champ, en conditions sèches, le risque est absent ou peu présent.

• Rhizoctone brun (*Rhizoctonia solani*)

Lors des premiers arrachages des tunnels ou des chenilles (petit-tunnels), la fréquence et l'intensité d'observation des dégâts liés au rhizoctone brun ont été très différentes d'un producteur à l'autre : d'absence, à de forts symptômes sur tubercules. Depuis, pour les arrachages sous bâche, les taux de déchets sont relativement faibles (hormis quelques lots).

Évaluation du risque : ce champignon est souvent très présent dans le contexte primeur de l'Île de Ré. Les premières pertes significatives ont été notées sur certains tunnels. Actuellement, les dégâts sont généralement faibles (cultures « jeunes en terre »).

• Taupins (différentes espèces, dont *A. sordidus*)

Lors des premiers arrachages ou lors des sondages dans les buttes pour évaluer le développement des tubercules, il n'a pas été noté de perforations par des larves de taupins. Seule la réalisation d'arrachages à plus grande échelle, permettra de vraiment prendre la mesure exacte de la situation de l'année.

Évaluation du risque : à ce jour, on ne note pas la présence d'activité significative sur tubercules de ce ravageur.

« Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle » mise à jour à peu près tous les mois : [ICI](#), celle en date du 18 mars 2021.

• Enherbement

Les conditions sèches ne sont pas favorables aux levées des adventices, les parcelles sont généralement peu enherbées. On note cependant quelques cas d'enherbements importants liés à des échecs dans les stratégies adoptées.

Évaluation du risque : pour les parcelles déjà bien développées, le risque de forte concurrence des adventices est maintenant faible. Pour les plantations récentes, le potentiel de levée des adventices est maintenant lié aux conditions d'humidité du sol.



Quelques rares parcelles avec présence précoce de chardons – D'autres cas avec matricaire, orties et graminées
(Crédit Photo : ACPEL)

• Autres

Signalement de brûlures du feuillage à ne pas confondre avec les brûlures liées au gel : apport d'ammonitrate sur un feuillage humide.



Brûlures liées à un apport azoté sur feuillage humide
(Crédit Photo : Jérôme POULARD - UNIRÉ)

Évaluation du risque : même si l'impact est au final peu important, en cas d'apport en cours de végétation, le positionnement d'engrais « nitraté » avec la présence d'humidité sur la végétation, est à éviter.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Pomme de terre sont les suivantes :

CDA 17, CDA 19, CDA 23, CDA 47, CDA 87, FREDON Nouvelle-Aquitaine, Comité Centre et Sud, Midi Agro Consultant, Ortolan, Coopérative UNIRÉ

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".